



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien présenté par la Société Garonne et Canal Energies (filiale du groupe VALOREM) sur les communes de Finhan, Montbartier et Montech

Par arrêté n°82-2017-12-7-002 du 7 décembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée d'un mois, est prescrite **du 3 janvier 2017 au 5 février 2018 inclus sur les communes de Finhan, Montbartier et Montech.**

Au terme de la procédure, une autorisation unique portant sur les volets suivants : autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, permis de construire, autorisation d'exploiter au titre du code de l'énergie, approbation de projet d'ouvrage privé de raccordement et dérogation à la destruction des espèces protégées, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

La commission d'enquête est présidée par M. Michel SABLAYROLLES, géomètre expert en retraite, assisté de Mme Christine FAURE, architecte et M. Jean-Paul GAYRARD commissaire de police honoraire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

-sur internet à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Enquete-et-consultation-publique>. Le public y pourra formuler ses observations en utilisant le bouton « réagir à cet article » ;

-sur support papier, en mairies de Finhan, Montbartier et Montech sièges de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

-depuis un poste informatique, via le site internet de la préfecture, dans les mairies de Finhan et de Montbartier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la Cyber-base de Montech sise 21 rue de l'usine du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier comprend notamment les pièces suivantes : l'étude d'impact et son résumé non-technique, l'étude de dangers, la demande Approbation de construction et de l'exploitation d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité, la demande de permis de construire, l'avis de l'autorité environnementale et l'avis du CNPN.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au siège de l'enquête : Mairie de Finhan, 1, rue Tessié Solier 82700 FINHAN, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, **siègera :**

- **en mairie de Finhan : de 9 h à 12 h le samedi 6 janvier et le vendredi 2 février 2018**

- **en mairie de Montbartier de 14 h à 17 h, le mercredi 17 janvier 2018.**

- **en mairie de Montech, de 14 h à 17 h le jeudi 11 janvier 2018 et de 9 h à 12 h le samedi 27 janvier 2018.**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dans les mairies de Finhan, Montbartier et Montech ainsi que sur le site internet de la préfecture à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Jean-François SEUL, Chef de projet, à l'adresse suivante : VALOREM, 30 rue Georges Brassens -11000 CARCASSONNE, -Tél : 04 68 10 39 46

Information sur le projet de parc éolien de Garonne et Canal

Communes de Finhan, Montbartier et Montech (82)



VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Chiffres-repères du projet de Garonne et Canal

3 communes - 1 communauté de communes

6 éoliennes = 1 ha d'emprise au sol au total - Puissance du projet : 18 MW

Production annuelle estimée : 39,6 millions de kilowattheures, soit la consommation électrique des habitants de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (hors chauffage et eau chaude électrique)

Dimensions : 200 m de hauteur totale, 131 m de diamètre de rotor et 134,5 m de hauteur de mât

Les 5 phases du projet

Déposé en fin d'année 2016, notre dossier de demandes d'autorisations administratives a été jugé complet et recevable par les services de la Préfecture en juin 2017.

Le projet est en cours d'instruction.



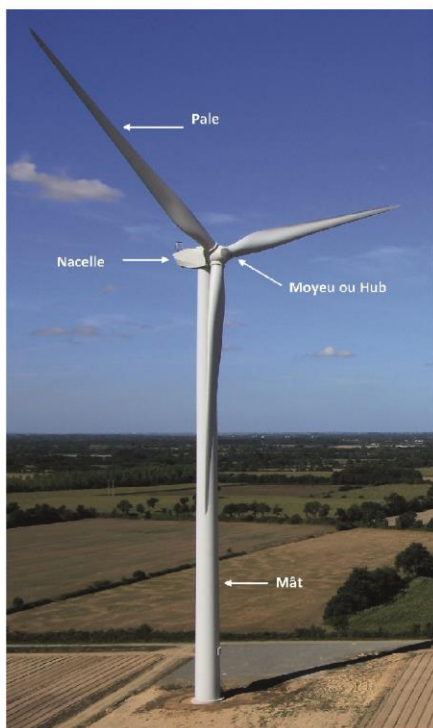
2012
Pré-études sur le potentiel de vent, le raccordement électrique. Recherche de contraintes liées à l'environnement et la réglementation
Contacts des élus
Accord des propriétaires

Sept. 2014 à juin 2016
Etudes techniques : acoustique, gisement éolien
Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris...
Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus

Déc. 2016 - Mai 2018 (18 mois)
Demande de l'Autorisation Environnementale Unique
Instruction par les services de l'Etat
Enquête publique
Financement

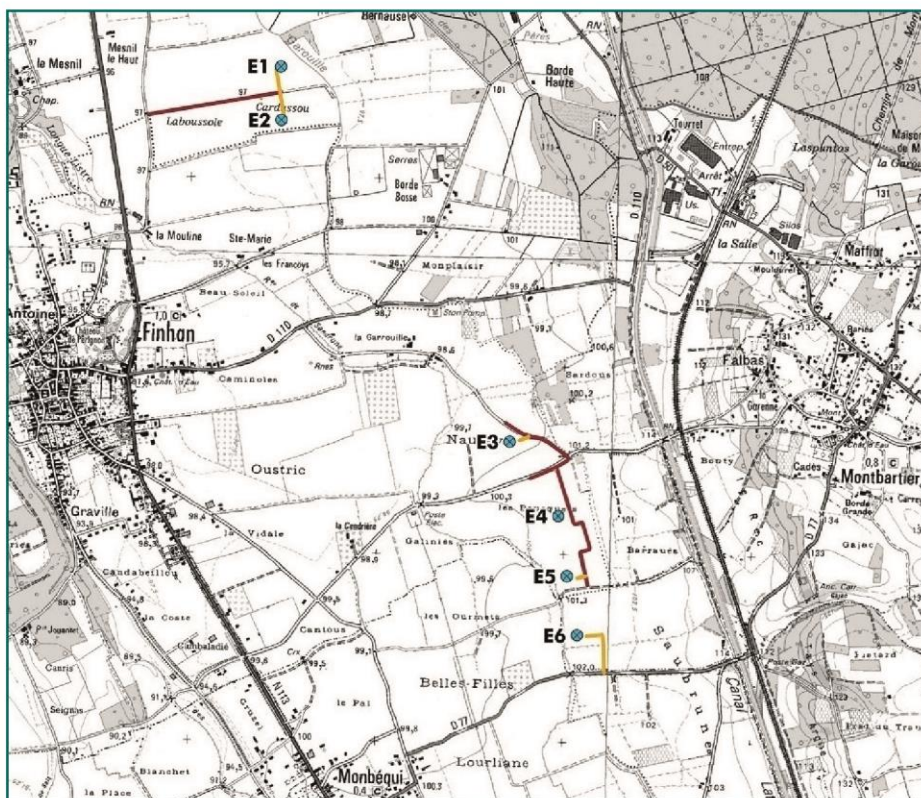
2019 (9 à 12 mois)
Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes...
Charte «Chantier vert»
Tests de mise en service

2020 (pendant au moins 20 ans)
Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes
Et après ?
Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines



Plus d'informations sur le site :

www.parc-eolien-de-garonne-et-canal.fr



Légende Implantation de l'éolienne Accès à créer Accès à renforcer	1 : 30 000 Sources : IGN Scan 25	Répartition par commune : • Montech : éoliennes n°1 et 2 • Finhan : éoliennes n°3, 4 et 5 • Montbartier : éolienne n°6